

DEMANDE DE REPRISE D'INFRASTRUCTURES

Séance du Conseil général du 14.12.2022

Objet :

Reprise de collecteurs EU-EC, secteur Saint-Vincent



Descriptif de la demande :

Les collecteurs EU et EC ci-dessous qui évacuent les eaux des articles RF 608, 1273, 814 et 815 ont été construits par les propriétaires privés il y a plusieurs années. Lors de l'agrandissement du foyer en 2010 la commune a approché les propriétaires pour reprendre à sa charge ces collecteurs. Ils devaient être déplacés pour permettre la construction de cette extension. Les propriétaires ont donné leur accord à cette période. Des passages caméras ainsi que des curages ont validé la qualité de ces collecteurs. Le déplacement de ceux-ci a été réalisé dans le cadre du chantier ainsi que la création de nouveaux raccordements communaux. Cependant la demande de reprise de ces infrastructures n'a jamais été validée par l'Assemblée communale. Donc à ce jour, ces collecteurs sont toujours privés et non référencés dans le cadastre sous-terrain communal.



A ce jour, les passages caméra ont été analysés et ils démontrent que ces collecteurs sont dans un état qui ne nécessite aucune action de rénovation à court terme. Les relevés des chambres ainsi que le tracé sont aussi effectués. Tous les documents nécessaires sont prêts pour inscrire ces collecteurs au RF et les intégrer au réseau communal.

Les propriétaires ont à nouveau donné leur accord en juin de cette année.

Les deux collecteurs serviront à évacuer les EU/EC d'une partie du quartier du Margy. Ils nous permettent d'éviter de redimensionner les collecteurs du quartier de Saint-Vincent ou de créer de nouveaux collecteurs communaux dans la route principale.

Les coûts des relevés et de l'inscription au RF sont d'environ 5'000.-, financés par le budget d'entretien du réseau d'évacuation des eaux.

Le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour le transfert de propriété de ces infrastructures.